

NAO 2022 – 2023 : VOS REVENDICATIONS

Décembre 2022

AG* pour TOUS

Mais différenciées en fonction du salaire

*AG = Augmentation Générale

Valeur de l'AG

6.5 % si $S^* \leq 62$ k€ Brut/an

4% si $62 \text{ k€} \leq S^* \leq 98$ k€ Brut/an

2.5% si $S^* \geq 98$ k€ Brut/an

*S = Salaire brut annuel hors primes et parts variables

Maintien des AI*

Budget de 5%

Seuil minimum 3%

Création d'une PV** pour les non-cadres

*AI = Augmentation Individuelle
**PV = Part Variable

Trajets quotidiens

Maintien du remboursement à 100% du Pass Navigo et de l'IK Vélo

Augmentation plafond IK* Vélo

Subvention à l'achat d'un moyen de transport doux

*IK = Indemnité Kilométrique

Temps de travail, QVT

3eme jour de télétravail

Réflexion sur le temps partiel

Création de groupes de travail :

- α Charge, temps et conditions de travail
- α Amélioration des espaces de travail

Egalité professionnelle

Enveloppe d'augmentation dédiée.

Propositions et mesures fortes en faveur de la parentalité et des solidarités familiales.

DETAIL DES REVENDICATIONS ET RESULTATS DE LA CONSULTATION :

sur : <https://cgtdegremontsuez.reference-syndicale.fr/2022/12/06/nao-2022-2023-vos-revendications/>

Ou **FLASHEZ** ce QR code

